

LA PATRIE

MONTREAL, 20 NOV. 1896

BULLETIN

L'hon. G. Oulmet a fait un long discours sur la question de réforme scolaire, hier, au Conseil législatif.

Hier, au banquet de l'Association des couteliers de Sheffield, en Angleterre, sir Donald Smith a répondu au toast des colons.

M. le Dr E. T. Bellet, d'Arthabaska, et M. le Dr E. T. Bellet, d'Arthabaska, ont été nommés coroners co-joints pour le district d'Arthabaska, à la place du Dr Chénier, nommé inspecteur des prisons.

M. le Dr J. E. Blonard a été nommé médecin de la prison d'Arthabaska en remplacement de M. le Dr Bellet.

L'hon. M. Greenway a quitté Winnipeg hier pour se rendre à Crystal City. Il reviendra mardi au mercredi prochain et alors on apprendra probablement le nom du nouveau secrétaire principal.

Le sénateur Thurston, du Nebraska, prêt-à-aller à la prochaine session du Congrès, les républicains seront en majorité au Sénat, et qu'un projet de loi sur le tarif pourra être adopté.

D'un autre côté, le sénateur Aldrich, du Rhode-Island, qui est une grande autorité en fait de législation douanière, a déclaré qu'il ne serait pas question de renouveau du tarif d'ici à la session de décembre 1897.

Parlant de la question d'éducation lundi soir à l'Assemblée du Monument National, l'hon. M. Marchand s'est écrié :

"Je n'appartiens pas à la plûte église qui passe son temps à damner les bons catholiques, mais j'appartiens à cette grande église qui a les bras ouverts pour travailler à l'avancement et au progrès de l'humanité."

"Je veux que l'enfant de cette province soit en état de lutter avec les enfants des provinces sœurs."

"Je veux que le système soit réformé à l'égard des classes pratiques."

"Il a été établi que nos écoles laissent énormément à désirer, que nos maîtres d'écoles ne sont pas au niveau des devoirs de leur état, que l'enseignement pédagogique leur est étranger et qu'ils n'ont pas de système véritable d'enseignement."

"Je ferai donc de mauvais citoyen en ne vous disant pas que je suis en faveur de la réforme de l'éducation dans les limites que je viens de définir."

"Comme hommes publics, il est de notre devoir de faire en sorte que toute notre jeune génération ne soit pas dépeçée auprès de la jeunesse des provinces qui nous environnent."

"De sorte qu'un des principaux articles du programme du cabinet libéral sera la réforme de l'éducation."

Tous les hommes de progrès applaudissent à ces paroles du chef de l'opposition.

"Rendez-vous bien compte de la situation au Manitoba. Nous comptons environ onze Canadien-français et moins français par une population de 200,000."

"A côté de Winnipeg — une ville de 40,000 âmes — vous apercevez Saint-Boniface, une bourgade de moins de 16,000 âmes. Et pourtant, ce sont des Français qui, les premiers, ont foulé ce sol de l'Ouest. Depuis vingt-cinq ans, nous avons sans cesse perdu du terrain et, aujourd'hui, nous sommes tout à fait débordés. Je regrette de le dire — mais c'est le temps de parler le langage de la vérité — toute notre élite est comptée par au Manitoba."

"Pourquoi ?"

"Une faiblesse politique, une politique d'appointement, a amené ce déplorable état de choses. Saint-Boniface est resté longtemps comme une enclave entourée d'une ceinture de forêts. De l'autre côté de la rivière, Winnipeg a été ouvert à tous ceux qui ont voulu planter leur tente. Aujourd'hui, elle est l'une des plus belles villes du Canada."

"Les braves gens qui voient à côté d'eux leurs voisins d'origine anglaise prospérer et grandir, se demandent avec raison pourquoi ils sont restés si petits et si faibles."

COURRIER

DE

FRANCE

(Service spécial de LA PATRIE)

La photographie de l'âme et de la mort

Les plaques du docteur Baraduc. — Les angousses du pigeon. — Sa mort. — Ce qu'on voit sur les clichés. — Une manifestation de la force vitale.

Paris, 10 Novembre, 1896.

Les anciens savaient que les pigeons pouvaient tirer du sang fumant des augures. Plus moderne, le docteur Baraduc, sur le pigeon sacrifié qui palpite et se meurt, se penche et cherche la preuve de son âme. L'âme d'un pigeon !

Aux siècles derniers, et pour servir de tels problèmes, le thérapeute aurait eu mille à partir avec le Saint-Office. Les temps ne sont plus de ces inévitables juridictions, et le savant peut, s'il en a les moyens, soulever un des coins du voile qui nous cache le mystère du monde.

On sait déjà à quel genre de recherches se livre, avec une entière bonne foi, le docteur Baraduc. Dans son laboratoire, si encombré d'appareils à produire la bienfaisante électricité, qu'on se croirait chez Mesmer, l'en a-t-il point retrouvé, mais conçu bien autrement le globe lumineux ? Il ne s'en tient pas à donner aux organes affaiblis les secousses que les rammeront, il les sature pas seulement de lumière, le corps qui s'exalte dans la gloire intense des rayons il peut-être plus avant et plus subtilement dans le domaine, jusque-là si inexploité, de la force vitale.

Il est convaincu que l'âme particulière

bles, pourquoi l'influence leur a échappé. Les Royal, les Larivière, les Bernier, ont été les véritables avatars de notre race. La prison du clergé catholique qui s'est inspirée d'eux porte aussi sa part de responsabilité de nos désastres.

LA PRESSE LIBRALE

Le gouvernement des Pénitents a commencé à inciter les campagnes de journaux conservateurs. Il espère arrêter ainsi le courant de l'indignation populaire qui grossit de jour en jour contre les gens qui ont escamoté le pouvoir en 1892 à l'aide de fausses promesses.

Nos amis devraient répondre immédiatement par le *tit for tat* et travailler sérieusement à faire circuler des journaux libéraux dans toutes les paroisses et même dans toutes les familles, si possible.

Il faut que partout, dans toute la province, on puisse savoir la vérité sur ce qui s'est passé à Québec depuis le coup d'Etat d'Angers ; il faut que tous les électeurs puissent se renseigner sur les impôts et les emprunts à 77 ; il faut que tout le monde ait la chance de comparer le programme des "honnêtes gens" avant le 8 mars 1892 avec leurs actes depuis cette date ; il faut qu'ils apprennent ce qu'est M. Flynn, comment il a traité M. Joly en 1879 pour se rallier à la bande Sénécal ; il faut que tous les citoyens soient éclairés.

Et c'est la presse libérale seule qui peut faire cette besogne.

Aux amis de la bonne cause de faire de la propagande.

L'EMIGRATION AU BRÉSIL

Il arrive chaque jour de déshérités lettrés du Brésil. Elles montrent que nos compatriotes qui sont allés tenter fortune à São Paulo sont dans une détresse profonde et qu'ils regrettent amèrement d'avoir quitté notre bonne province de Québec.

Dans une lettre publiée hier par la *Presse*, il est dit que nos gens sont nés au bout de la latérite dans les plantations de café, qu'ils vivent dans des huttes et couchent sur la dure, qu'ils ne se nourrissent que de café et de riz, que plusieurs ont été saisis par les fièvres, etc.

Tout cela c'est bien triste, c'est navrant, mais si on avait écouté le tocsin sonné par toute la presse française et anglaise de notre pays contre l'émigration au Brésil, on se serait évité tant de déboires et d'infortunes.

Ceux qui sont allés travailler aux plantations de café auraient été bien plus utiles à eux-mêmes, à leur famille et à leur pays s'ils étaient allés coloniser pour aller défricher le Nord.

Ce qui se passe actuellement dans le service de l'épave et du droit d'émigrer et de l'émigrer après tout, ce qui, si les temps sont durs au Canada, la vie est encore plus dure au Brésil et qu'il n'y a rien comme l'*Homo sweet home*.

Le scandale des chemins de fer

La presse conservatrice fait de son mieux pour essayer de convaincre les contribuables que le rachat, par le gouvernement Flynn, des terres affectées aux compagnies de chemin de fer serait une chose avantageuse pour le pays.

Les "honnêtes gens" veulent jeter un million et demi à deux millions à des compagnies auxquelles la province ne doit actuellement pas un sou et, pour arriver à cette fin, ils ont imaginé le rachat de terres qui ne valent rien et qui sont perdues dans les régions inexploitées de notre province.

On a estimé ces terres à \$3,000,000 ; elles ne valent peut-être pas la dixième partie de cette somme.

Le gouvernement provincial s'est engagé à les vendre au profit des compagnies et cette vente ne rapporte presque rien.

Le *Progrès de Valleyfield* croit que si les compagnies peuvent extorquer \$1,500,000 pour ce qui ne vaut pas \$300,000, elles partageront avec les gardiens de la caisse électorale conservatrice.

La province n'a rien à gagner à cette transaction qui a tout l'air d'une spéculation électorale.

Quand on a vendu le chemin de fer du Nord, ça été pour mettre un gros magot dans le gousset de certains tripoteurs alors bien connus.

Si, aujourd'hui, nous donnons un million et demi ou deux millions aux compagnies de chemins de fer, il n'y a pas de doute que, par reconnaissance, elles souscriront généreusement au "fonds des reptiles."

Le niveau de nos écoles

Dans son rapport au surintendant de l'Instruction Publique en date du 22 juillet 1895, M. Stenson, inspecteur d'écoles dans les Cantons de l'Est, apprécie ainsi le résultat des travaux de l'année dans les 147 écoles placées sous sa juridiction :

9 écoles avec la note "Excellent" ; 50 écoles avec la note "Très bien" ; 61 écoles avec la note "Bien" ; et 24 écoles avec la note *Médiocre*.

Dans 24 écoles le résultat a été *Médiocre* et dans 61 seulement *Bien*, et il faudrait se contenter de cela !

Non, nous voulons mieux et si de pareilles constatations ne font pas réfléchir un moment le Conseil d'Instruction Publique, elles nous indignent et elles nous forcent à crier plus fort que jamais en faveur de la réforme scolaire.

Les rapports des inspecteurs d'écoles de la province de Québec suffiraient pour foudroyer dix Conseils d'Instruction Publique et ils ne paraissent pas avoir même fait frémir le nôtre.

Mais que fait-on dans ce Conseil ? S'occupe-t-on de la question scolaire ? S'aperçoit-on que notre province est arriérée ? Conçoit-on qu'il y a des réformes à faire ? On le saura peut-être un jour ou l'autre.

UNE NOUVELLE PROVINCE

Une dépêche d'Ottawa au *World* de Toronto dit que la première chose que fera l'hon. M. Sifton à Ottawa sera de travailler à l'annexion des Territoires du Nord-Ouest en province.

Le Conseil exécutif de ces Territoires s'est prononcé en faveur de l'autonomie provinciale et il l'accepterait même si le gouvernement fédéral ne lui assurait pas le pouvoir d'emprunter qu'il toutes les provinces de la Confédération.

Dans l'Ouest, on croit que ce changement viendrait au progrès et au développement de l'immense région que comprennent aujourd'hui les Territoires, et d'autre part nous croyons que le gouvernement d'Ottawa n'a rien à perdre en créant une nouvelle province.

Les dépêches ajoutent que M. Oliver, député d'Alberta, caresse aussi l'espoir d'obtenir l'autonomie provinciale pour le vaste district d'Alberta, mais ses espérances sont plus ou moins fondées.

A NOTRE AVANTAGE

Le *Hamilton Spectator* et autres journaux torons des plus fanatiques concernant le règlement de la question scolaire parce qu'il rend les écoles françaises à nos compatriotes et qu'il fait cesser les injustices dont notre nationalité a souffert depuis 1890 dans l'Ouest.

Pourquoi, dit le *Spectator*, accorder l'enseignement du français aux catholiques du Manitoba et refuser l'enseignement de l'allemand aux mennonites allemands qui sont plus nombreux que les français ?

Naturellement l'organe toron s'en prend à M. Laurier qu'il accuse de favoriser indûment ses compatriotes.

Puisque les plus farouches et les plus intolérants, parmi les farouches et les intolérants, condamnent un règlement qui rend

LA PATRIE

MONTREAL VENDREDI, 20 NOVEMBRE 1896

Parlement Provincial

Le gouvernement Flynn a traversé les récifs

M. Gladu prononce un éloquent discours

M. Cooke lance un défi à M. Hackett

Il commence un petit cours d'histoire

Plusieurs requêtes sont présentées à la Chambre à l'ouverture de la séance hier après-midi.

Les bills suivants sont proposés et les premières fois :

Loi autorisant la loi imposant une taxe sur les transports d'immeubles. — L'hon. M. Flynn.

Loi relative au Code Civil. — L'hon. M. Pelletier.

Loi modifiant les statuts relatifs à l'hon. M. Pelletier.

Loi annexant au comté de Dorchester, pour toutes les fins cette partie de la paroisse de St-Maxime de Scott, maintenant dans le comté de Beauce. — L'hon. M. Pelletier.

Loi amendant la loi concernant la vérification des testaments. — L'hon. M. Pelletier.

L'AFFAIRE TARTE-GRENIER

M. Bourdonnais demande la production de la déposition faite par M. J. L. Tarte, en octobre 1896, dans la cause de Tarte vs Grenier. — Motion adoptée.

BUREAU D'ENREGISTREMENT

L'hon. M. Pelletier propose certaines résolutions concernant la séparation du comté d'Halifax du comté de Jacques Cartier, pour les fins d'enregistrement. — Adopté.

CODE DE PROCEDURE CIVILE

L'hon. M. Pelletier propose la formation d'un comité spécial pour étudier les rapports faits par la commission de révision de Code de procédure civile, et que ce comité se compose des députés suivants :

M. Pelletier, Hackett, Atwater, Marchand, Angé, Lemieux, Panetier, Teller, Gladu, Tremblay, Girouard. — Adopté.

M. Gladu député de Yamaska, a continué le débat sur l'affaire et il a parlé avec sa vigueur ordinaire. Pendant une heure, il a tenu le gouvernement sur le gril et il a chahuté de la belle façon.

M. Gladu a dénoncé les taxes, les emprunts à 77, les scandales de toutes sortes qui se sont produits à Québec depuis le coup d'Etat d'Angers ; il a montré la banque conservatrice gouvernée par M. Flynn, mais fatalement poussée vers ses récifs.

Et quels sont ces récifs, s'est écrié M. Gladu :

1. — Le coup d'Etat.

2. — Les \$19,000 perdus.

3. — Les taxes injustes et arbitraires.

4. — L'acquiescement de Mercur.

5. — La fuite de de Boncourtville.

6. — L'emprunt Taillon.

7. — La retraite du trésorier Hall.

8. — L'augmentation des dépenses de \$225,000 par année.

9. — L'augmentation des salaires d'un million \$25,000.

10. — L'augmentation des pensions de retraite d'un million \$15,000 par année.

11. — L'augmentation de la dette de plusieurs millions.

12. — L'emprunt de \$11,000,000.

13. Des déficits se chiffrent par centaines de mille dollars.

14. — Promesses d'économie violées.

15. — Le scandale de l'asile de Beauport, \$425,000.

16. — Le scandale de la Banque Ontario, \$36,000.

17. — Le scandale du Haras National, \$30,000.

18. — Le scandale Vallières, \$2,908.

19. — Le scandale du Palais de Justice à Montréal, \$300,000.

20. — Le scandale de Raza, \$24,000.

21. — Le scandale Charlebois, \$92,000.

22. — Le scandale Oulmet-Caprais.

(Suite à la dixième page)

CHINE ET JAPON

La Chine et le Japon viennent de signer un traité de commerce sur les clauses duquel on n'est pas encore fixé. C'est regrettable, car le commerce européen y est directement intéressé. On ne sait notamment quelle est la portée d'une disposition accordant aux Japonais la liberté de voyager à l'intérieur de la Chine dans un but commercial ; presque de tout temps cette liberté a été donnée aux étrangers moyennant un passeport délivré par les autorités.

Dorénavant, et ceci est très important, pour les nations jouissant du traitement de la nation la plus favorisée, les Japonais auront le droit d'établir des manufactures dans les ports ouverts de la Chine, moyennant le paiement de droits d'importation équivalant aux produits similaires de l'étranger. Mais les industriels, n'ayant à payer que des droits, le prix de la matière et de la main d'œuvre vont nécessairement, comme le fait remarquer l'*Indépendance belge*, bénéficier du fret que paye la marchandise importée. De là un avantage considérable pour l'industrie japonaise.

L'*Irish Review* regrette d'avoir à constater que les évêques irlandais aux Etats-Unis traitent injustement nos compatriotes et leur refusent des curés canadiens-français.

Notre confrère en vient à la conclusion que l'attitude du clergé américain à l'égard des nôtres n'est pas de nature à faire du bien à la religion catholique.

Les évêques irlandais qui se livrent à la persécution de la langue française dans la République voisine font une besogne qui est loin d'être inspirée par l'esprit de charité et de tolérance.

RETOUR D'UN EVADE

Il vient se livrer à la justice

La Plata, Md., 20. — Un nommé George Matthews, poursuivi pour assassinat, qui s'était évadé, dans la matinée du 3 octobre dernier, de la prison du comté de Charles, pour la capture duquel on offrait une récompense de \$500, est retourné spontanément se constituer prisonnier.

Matthews est accusé d'avoir assassiné, au mois d'août dernier, un riche fermier de ses voisins, M. John Irwin, dans des circonstances qui causèrent une vive émotion dans la région. M. Irwin fut tué d'un coup de fusil dans son lit pendant la nuit. Sa femme courut chez son beau père lui dire qu'elle avait été réveillée en sursaut par un coup de feu et qu'elle avait trouvé son mari mort dans son lit. Matthews et la femme d'Irwin furent immédiatement arrêtés, car on savait qu'ils étaient des fugitifs et qu'ils étaient complices. Depuis la femme d'Irwin a fait des aveux partiels et a été déchargée avec Matthews d'accusation pour assassinat.

A son retour à La Plata, Matthews a déclaré qu'il n'avait jamais songé à se débarrasser à la posthume, certain qu'il était de pouvoir établir son innocence, mais qu'il s'était évadé simplement parce qu'il s'ennuyait en prison et qu'il avait que la session de la cour d'assises pendant laquelle il devait être jugé ne devait s'ouvrir que cette semaine.

Le retour spontané de Matthews, il est à peine besoin de le dire, a causé d'abord une surprise dans le comté de Charles, que les charges relevées contre lui sont considérées comme très graves.

Projets Anglais au Egypte

Da Lyon Républicain :

L'arrêt des Anglais après la prise de Dongia n'est pas une victoire pour eux, mais elle leur a permis de se retirer à la facilité des opérations ; en effet, s'il était possible aux Anglais de ne tenir aucun compte de ce qui se passe en Europe, il est évident que la continuation de la campagne entreprise silencieusement par les Anglais n'aurait pas été interrompue par la marche de Wadi Halfa à Dongia, à laquelle les Anglais sont incapables d'opposer une résistance sérieuse à des troupes disciplinées et que le seul ennemi à craindre était le soleil calcinant des mois d'été. Il est dur quand on a la coupe aux lèvres, de ne pouvoir se désolater à long terme ; voilà un siècle que l'Angleterre allie ses ongles crochus sur la vallée du Nil et à l'altitude minute, les événements plus puissants que la volonté, que la ténacité britannique vont miserablement avorter ses desseins longuement et minutieusement préparés.

Les Anglais, il est bon de le rappeler, n'ont pas attendu que les fantômes arabes se fussent levés pour tenter de "sauver" la riche province d'Egypte. Au commencement de ce siècle, les habitants arabes ont été assistés à la bataille d'Aboukir avaient des boutons d'uniforme ornés de cette devise : "Army of Egypt." Ces braves guerriers étaient évidemment destinés à régénérer le futur khédive.

Un demi-siècle plus tard, en 1859, une flotte anglaise vint à bord un corps de débarquement, se balançant mollement sur les flots bleus de la Méditerranée, dans les parages de l'Egypte. La bruyante conclusion du traité de Villafranca déclara l'annexion à l'empire de l'Egypte. Mais, par un heureux concours d'incidents, on saisit à la douane d'Alexandrie des ballots de proclamations imprimées, qui expliquaient aux arabes et aux notables d'Egypte les innombrables bienfaits du Grand-Empire britannique et les combats, voire même militaires. Si le coup avait réussi, les fellahs, dans leur hâte de chauffer, auraient pu remarquer le Trés-Haut de leur avant

Le monument de Jean Leclair

Hier, à deux heures, a eu lieu, dans le square des Epinettes, l'inauguration du monument élevé en l'honneur de Jean Leclair, industriel philanthrope, qui, en 1842, fonda les bases d'une association à but désintéressé, entre ses ouvriers et employés, et qui cherchait à élever un jour le monument du conseil de guerre qui a jugé le capitaine Dreyfus.

Le général Billot, ministre de la guerre, en réponse à l'interpellation de M. Castelin, a déclaré en peu de mots que la question soumise à la Chambre était des plus sérieuses, car les intérêts de la justice et du pays sont en jeu dans ce cas. Le conseil de guerre, qui a condamné le capitaine Dreyfus, a été régulièrement constitué, et c'est qu'il a rendu son jugement à l'unanimité. Plus tard, le conseil de révision devant lequel l'affaire a été rappelée, l'a également étudiée avec le plus grand soin et, à l'unanimité, a rejeté l'appel de Dreyfus. En conséquence, personne n'a aujourd'hui le droit de revenir sur cette affaire. On a pris

l'habitude de se plaindre de la déloyauté de la Chambre, mais on ne peut aller ailleurs pour acheter des... Vous pouvez compter sur la bonté de ces matelas. Nous les garantissons. En pur coton, couvert du meilleur couffin, fortement cousus, boutons de cuir, ils conservent leur forme et durent longtemps. Pour lits doubles \$7 et \$10, 80. Ils vous donnent le confort. Re naud, King & Patterson, Maison de meub. 631 RUE R. CHALG.

A Vendre ...

500 Sleighs

Si vous en voulez une, vous ne pouvez aller ailleurs pour acheter des...

BOB SLEIGHS Sleighs pour Poncys, Sleighs de Course, Sleighs de famille, Sleighs de promenade, Sleighs d'épicer, RIGLES

Quatre sortes de sleighs à toutes sortes de prix. C'EST MAINTENANT LE TEMPS D'ACHETER. Venez les voir, ils vous en voudront, la seule place pour acheter ces choses.

LATIMER, 592 Rue St-Paul.

L'Élection de M. Calvignac

Le Conseil d'Etat vient d'annuler l'élection de M. Calvignac au Conseil municipal et à la mairie de Carnaux.

M. Calvignac était, en effet, indigne à la suite de la condamnation à quarante jours d'emprisonnement, qu'il a encourue pour outrage envers un magistrat de l'exercice de la loi.

A la fin, le gouvernement a accepté un ordre du jour exprimant la confiance de la Chambre dans le ministère, certains qu'il fera tout son devoir pour rechercher les auteurs d'intrigues en faveur du capitaine Dreyfus et pour les faire punir selon les rigueurs de la loi.

La Chambre a voté cet ordre du jour à l'unanimité.

Interpellation Castelin à la chambre

Paris, 20. — Mercredi à la chambre des députés, M. Castelin, député du département de l'Aisne pour la circonscription de Laon, a interpellé le gouvernement au sujet de la prétendue campagne menée en faveur de l'ex-captain Dreyfus, l'officier d'artillerie, condamné à la détention perpétuelle pour avoir divulgué d'importantes secrets militaires à l'Allemagne. M. Castelin a également abordé la question des bruits qui ont couru sur la fuite de Dreyfus, qui est actuellement détenu à l'île du Diable (Guyane française). Le député de l'Aisne demande que l'on poursuive en justice ceux qui, après les déclarations d'un journal, ont cherché à insinuer ou à corrompre les membres du conseil de guerre qui a jugé le capitaine Dreyfus.

Le général Billot, ministre de la guerre, en réponse à l'interpellation de M. Castelin, a déclaré en peu de mots que la question soumise à la Chambre était des plus sérieuses, car les intérêts de la justice et du pays sont en jeu dans ce cas. Le conseil de guerre, qui a condamné le capitaine Dreyfus, a été régulièrement constitué, et c'est qu'il a rendu son jugement à l'unanimité. Plus tard, le conseil de révision devant lequel l'affaire a été rappelée, l'a également étudiée avec le plus grand soin et, à l'unanimité, a rejeté l'appel de Dreyfus. En conséquence, personne n'a aujourd'hui le droit de revenir sur cette affaire. On a pris

l'habitude de se plaindre de la déloyauté de la Chambre, mais on ne peut aller ailleurs pour acheter des... Vous pouvez compter sur la bonté de ces matelas. Nous les garantissons. En pur coton, couvert du meilleur couffin, fortement cousus, boutons de cuir, ils conservent leur forme et durent longtemps. Pour lits doubles \$7 et \$10, 80. Ils vous donnent le confort. Re naud, King & Patterson, Maison de meub. 631 RUE R. CHALG.

Aux termes de la loi, les missions temporaires sont d'une durée de six mois. La première mission de ce genre a été confiée à M. Roussau, par décret du 16 novembre 1895 ; elle a été renouvelée pour six mois, par décret du 30 mai 1896, et vient d'être renouvelée une seconde fois par le décret promulgué hier pour une période qui prendra fin le 1er juin prochain.

Dans l'Indo-Chine

Par décret en date du 31 octobre, M. Roussau, sans avoir le Ministère, est chargé d'une nouvelle mission temporaire en Indo-Chine française pour y exercer les fonctions de gouverneur-général.

La Chambre a voté cet ordre du jour à l'unanimité.

162 RUE ST LAURENT.

